



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

DERIVE DE LA CRISE AGRICOLE

MOT D'ORDRE SYNDICAL

Dans le contexte de violence de haut niveau exprimée dans ce nouveau mouvement agricole, l'Unsa-Ecologie réagit en recommandant la plus haute prudence dans les contacts avec le monde agricole.

Les violences physiques et l'intrusion dans les implantations vont probablement se développer dans les prochains jours.

Aussi, l'Unsa-Ecologie demande aux agents exposés aux risques :



1/ de faire valoir le « droit de retrait » dès lors qu'une mission est demandée par une autorité quelle qu'elle soit et qu'elle concerne un contact avec le monde agricole à risque (PA, PJ, constats prédateurs...)

La gravité du contexte actuel est en effet une circonstance exceptionnelle qui ne fait pas partie des risques normalement rencontrés dans l'accomplissement de nos missions. Ce contexte de violence objective constitue un motif raisonnable de penser que ces contacts présentent un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Noter qu'aucun arrêté interministériel ne vient exclure nos missions de police du champ du droit de retrait. Cf. Pièce jointe à ce mel ; DGAFP, règles applicables en matière de santé et sécurité ; p. 05 à 08 Chapitre « Droit de retrait ».

2/ de prendre toutes les mesures pour assurer la mise en sûreté de tous les éléments judiciaires (saisies, PV..) détenus au sein des implantations (coffre-fort, délocalisation) ainsi que des matériels sensibles.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2024
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

